



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	15
POUVOIRS	2
NOMBRE D'ABSENTS	12
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Martine BOUILLARD
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Philippe GALIOTTO
- Jacky GAULLIER
- Bernard GOUIN
- Sylvie HONNEUR-BÔCHER
- Bertrand MASSOT
- Martine MOKHTAR
- Benoît PELLEGRIN
- Jean-Louis RAFFIN
- Damien STEPHO
- Max VAN DER STICHELE

Pouvoirs :

- Evelyne LEFEBVRE a donné pouvoir à M. MASSOT
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. DUCERF

Excusés :

- François BELHOMME
- John BILLARD
- Ghizlan CHOUAYB
- Alain CONTREPOIS
- Hélène DENIEAULT
- Lydie GUERIN
- Patrick LAFAVE
- Olivier MARCADON
- Jean-Noël MARIE
- Caroline VABRE

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental.

Délibération n° : **2026-D-33**
Objet : **Approbation du Compte de Gestion 2025**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260522-2026_D_33-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Délibération n° : **2026-D-33**
Objet : **Approbation du Compte de Gestion 2025**

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Le Conseil d'administration est invité à adopter le Compte de Gestion 2025. Il constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Dans cette optique, l'assemblée délibérante examine et arrête le Compte de Gestion transmis par le comptable public.

Les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2025 étant conformes en exécution sur l'exercice 2025, le Conseil d'administration est appelé à procéder à l'adoption du Compte de Gestion.

Les membres du Bureau réunis en date du 7 mai 2026 ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2025, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du centre de gestion pour le même exercice.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le : **27 MAI 2026**

De la publication le : **28 MAI 2026**

Par délégation,
La Directrice Générale
Gabrielle BARRETT-JACQUET